

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU'

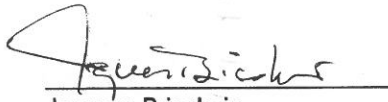
Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi 8 mai 2018 à 18 :30 h à la salle du conseil située au 53 rue des Pionniers à La Macaza.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.
3. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 122,000\$ qui sera réalisé le 15 mai 2018
4. résolution d'adjudication-Refinancement du règlement d'emprunt 2012-077 pour un montant de 122,000\$
5. Levée de la séance.

DONNÉ À LA MACAZA CE 2^e JOUR DE MAI 2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



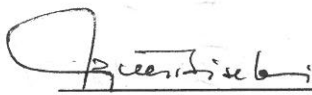
Jacques Brisebois

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général de la municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des quatre endroits suivants : babillards à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et aux boîtes postales du lac Clair, entre 9 h et 16 :30 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2^e jour de mai 2018.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Jacques Brisebois